



Communauté de communes Armagnac Adour
 1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 7 septembre 2026
N° 2026/0100

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 31 août 2026

Secrétaire de séance :
 Annick GENY

Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	38
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de Votants :	42
Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération	41
Nombre de voix POUR	38
Nombre de voix CONTRE :	0
Abstentions	3

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarrahan, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Lajus, Palangue-Maraleigne, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Berdoulet à M. Langlade.

Objet : Site internet : devis pour maintenance du site.

Le site web de la communauté de communes nécessite, chaque année, une maintenance des sites internet de la communauté de communes et du CIAS.

Cette maintenance est réalisée par M. Adrian Larcombe, fondateur des sites.

Le devis proposé pour la réalisation de cette mission est de 322 euros TTC pour le site de la CCAA et de 106 euros TTC pour celui du CISAA. A cela s'ajoute 30 euros TTC pour toute formation WEB, en tant que de besoin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (38 voix pour, 3 abstentions) d'accepter le devis proposé.

Acte rendu exécutoire par son envoi
 en sous-préfecture le 10 septembre 2026
 et sa publication le 10 septembre 2026

Le Président,
 Stéphane PERSOONS